URPS Médecins Libéraux Aquitaine

L'UNION MÉDECINS LIBÉRAUX D'AQUITAINE

> Numéro 63
4ème Trimestre 2014

105 rue Belleville • CS 71241 • 33074 Bordeaux cedex • Tél. 05 56 56 57 10 • Fax. 05 56 56 57 19 • Web : www.URpsMLA.org • Courriel : aquitaine@URpsMLA.org

> Le Journal des Médecins Libéraux d'Aquitaine

éditorial

→ **par Dany Guérin**
Présidente de l'URPS ML Aquitaine

2015 : bonne année ?

La fin de l'année 2014 est agitée et le début de l'année prochaine sera sous haute tension. La loi de santé voulue par la Ministre et par le Gouvernement renoue avec les vieux démons de l'étatisation sans financement particulier et plutôt aux frais de la médecine libérale.

Les responsables politiques continuent à vouloir ignorer que la médecine libérale prend en charge une grande partie de la population, avec un haut niveau de qualité des soins et avec des dépenses maitrisées, comme le prouve l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie), largement respecté par la médecine libérale depuis plusieurs années.
La loi de santé contient, entre autres réjouissances, la généralisation du tiers payant pour 2017, préfigurant la mort du paiement à l'acte et l'introduction des lettres clés « flottantes » en cas de dépassement des objectifs de dépenses. Cette mesure est une mesure « phare » mais qui en cache bien d'autres.

Un autre danger est le démantèlement de la permanence des soins ambulatoire qui est déjà fragile, mais encore opérationnelle en Aquitaine. Bien sûr, rien n'est prévu sur la permanence des soins en établissement que beaucoup de spécialistes assurent sans financement particulier.

Certains pourraient trouver à mes propos une tonalité par trop syndicale, mais ne renions pas nos origines : tous les élus de l'URPS sont des syndicalistes engagés et responsables.

L'URPS-ML a bien un rôle purement technique dans le système de soins en région et elle continuera cela en 2015. En revanche, elle ne cautionnera pas des projets ou des décisions allant à l'encontre de l'intérêt des médecins libéraux et de fait, préjudiciables aux patients.

Les médecins libéraux, qui sont fiers de leur métier, veulent le défendre et l'URPS-ML Aquitaine soutient pleinement l'action unie des syndicats.

Je formule tous mes vœux pour que nous puissions, tous ensemble, réussir à faire admettre à nos gouvernants notre idée de la médecine libérale.

Je vous souhaite, chers confrères, de bonnes fêtes de fin d'année en famille, histoire de décompresser…

Tous unis contre une médecine étatisée

Trop, c'est trop !

Jusqu'où iront-ils ? Jusqu'à quand accepterons-nous ?

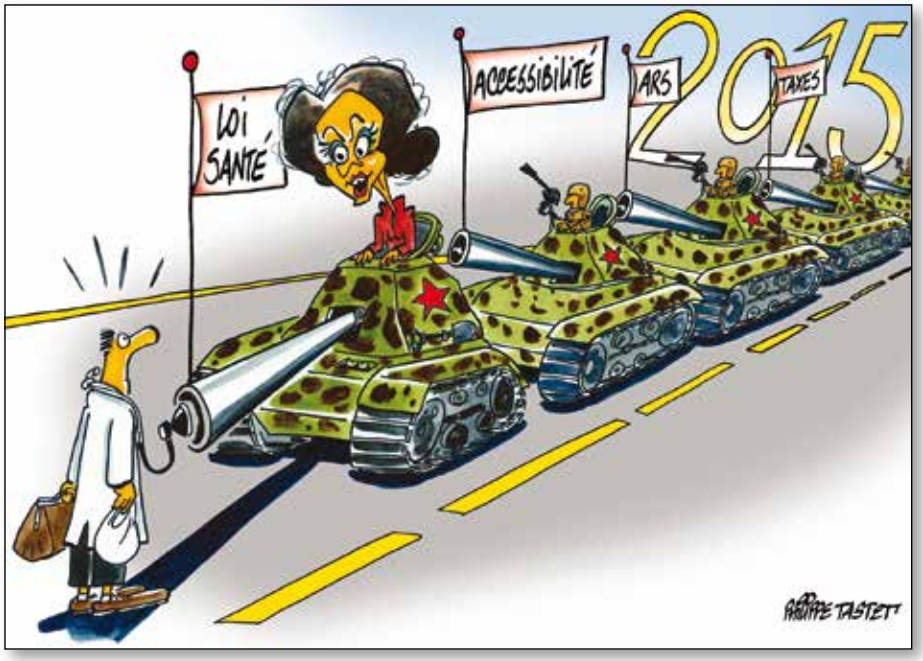

Ça y est, la coupe est pleine !

Les médecins libéraux - généralistes et spécialistes -, l'Académie de médecine, les médecins hospitaliers, les internes, le Conseil de l'Ordre, les cliniques privées…, et tous les autres professionnels de santé, sont exaspérés par l'accumulation des contraintes administratives, par l'explosion des charges et la non-reconnaissance de leurs bons soins apportés tous les jours « au plus près » des patients.

Tout cela va engendrer dans les semaines à venir des réactions.

L'inquiétude grandit aussi du côté des patients. Conscients d'un risque de moins bonne prise en charge de leur santé à l'avenir, ils expriment leurs craintes auprès de leurs médecins.
Mise aux normes des cabinet médicaux, RéPPOP, permanence des soins, financement de la e-santé… : l'Aquitaine n'est pas épargnée. Dans les pages suivantes, petit tour d'horizon de quelques sujets qui fâchent ■

A lire dans ce numéro

> **Accessiblité des cabinets médicaux** p 2-3
À suivre

> **Médecin correspondant Samu** p 5
Un nouveau dispositif

> **Les 3èmes Rencontres e-santé** p 6-8
Concrètes et interactives

> **L'Union en direct** p 9-11
Les actus des Commissions

> **Le site rempla-aquitaine.org** p 11
Un service de l'URPS MLA

> **11ème Journée des professionnels de santé et assos** p 11-12
Le 13 mars à Mérignac

Réglementation

Accessibilité des cabinets médic

Attention : un calendrier à suivre, en fonction de votre situation particulière.

L'ordonnance sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP5 en ce qui concerne les cabinets médicaux) a été publiée au journal officiel le 27 septembre 2014.
Nous sommes donc en mesure de vous guider dans les démarches à faire.

Comment savoir si vous êtes aux normes ?

Si vous exercez dans un bâtiment neuf ou quasiment, assurez-vous d'avoir obtenu le certificat attestant l'accessibilité de votre local aux personnes handicapées. Si vous exercez dans un bâtiment plus ancien, compte tenu de la complexité des normes et des dossiers à remettre, il nous paraît difficile de faire l'économie du recours à un professionnel.

Cette mise aux normes requiert des compétences qui ne relèvent pas des médecins. L'UNAPL (Union Nationale des Professionnels Libéraux) peut vous fournir une liste de professionnels agréés (www.unapl.fr).

Votre URPS est en cours de négociation avec plusieurs prestataires afin d'obtenir des tarifs négociés. Elle vous en informera par un prochain courrier (lire page 3).

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

Le cabinet médical est déjà aux normes d'accessibilité au 31 décembre 2014

Il faut faire une déclaration sur l'honneur par courrier recommandé avec avis de réception à l'attention du Préfet de votre département et à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité (communes de + de 5 000 habitants), avant le 1er mars 2015, pour lui signifier que vous êtes aux normes. Il n'est donc pas nécessaire de déposer un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) : dans ce cas, pour vous, les démarches s'arrêtent ici.

Le cabinet médical n'est pas aux normes d'accessibilité au 31 décembre 2014

Deux cas de figure se présentent :

1 - La mise en conformité sera achevée avant le 27 septembre 2015.
Dans ce cas, vous devez envoyer, à la date de la fin des travaux, un document reprenant les coordonnées, nature des travaux effectués, ainsi qu'une attestation sur l'honneur au Préfet de votre département, par courrier recommandé avec avis de réception. Un double de ces documents est à adresser à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité de votre commune.

2 - Les travaux de mise aux normes ne sont pas commencés ou ne seront pas terminés au 27 septembre 2015.
Vous avez jusqu'au 26 septembre 2015 pour déposer votre Ad'AP auprès du Préfet de votre département et auprès de la Mairie où se situe le cabinet médical.

Un document Cerfa permettant la rédaction simplifiée de l'Ad'Ap est annoncé prochainement sur le site www.accessibilite.gouv.fr. Dès la parution de ce Cerfa, nous le publierons sur le site de l'Union : www.urpsmla.org

Des dérogations peuvent être accordées par le Préfet après avis de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA) qui sont :

- Impossibilité technique à effectuer les travaux.
- Bâtiment classé.
- Disproportion manifeste des coûts mettant en péril l'entreprise médicale.
- Refus des travaux de mise en conformité par l'assemblée générale des copropriétaires.

N'oubliez donc pas de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de votre copropriété.

La position de l'URPS ML Aquitaine

L'URPS ML Aquitaine est dans son rôle technique en vous informant sur la loi de la mise en accessibilité des cabinets médicaux.

Dans le journal n°60 l'URPS-ML Aquitaine avait clairement manifesté sa désapprobation devant cette obligation faite aux médecins libéraux qui dans leur immense majorité n'exerce pas dans des structures déjà aux normes, insistant sur l'impact financier négatif engendré.

L'URPS ML Aquitaine considère que les médecins libéraux ont une solution de substitution qui est la visite à domicile pour toute personne handicapée y compris par l'âge. L'URPS ML Aquitaine souligne qu'avant toute obligation d'accessibilité, les patients handicapés ont toujours été pris en charge de façon satisfaisante comme tout autre patient.

aux : dernières nouvelles

La demande de dérogation figurera dans l'Ad'Ap (un décret précisera éventuellement d'autres motifs dérogatoires).

La durée d'exécution de l'Ad'Ap varie de un à trois ans en fonction de la durée prévue des travaux.

Un délai supplémentaire pourra être octroyé en cas de difficulté majeure (financière grave).

Des sanctions pénales sont prévues par la loi de 2005 à compter du 1er janvier 2015 mais elles seront suspendues pour ceux qui auront déposé un Ad'Ap ou qui se seront engagés dans cette démarche avant le 26 septembre 2015 ■

Note de la rédaction : informations fournies sous réserve de modifications par les autorités compétentes. Nous ne sommes pas au terme de ces exégèses chronophages...

Ad'AP clef en main
Une aide de votre URPS ML Aquitaine

L'URPS ML Aquitaine est en cours de négociation avec différents prestataires pour vous proposer la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité à votre cabinet et de remplir pour vous le formulaire AD'AP au meilleur tarif.

L'URPS ML Aquitaine, adressera à tous les médecins libéraux un courrier tenant compte des dernières modifications législatives et précisant les modalités de la convention avec le prestataire choisi. Surveillez votre boîte aux lettres !

Zoom

Ad'AP mode d'emploi

L'Ad'AP est un agenda des travaux avec programmation budgétaire établi sur une durée maximale de 3 ans incluant les demandes de dérogation. C'est en sorte « l'ordonnance » qui répond au diagnostic d'accessibilité.

La loi sur le handicap de 2005 fixait comme échéance le 1er janvier de 2015 pour rendre accessibles aux personnes handicapées les transports et les lieux publics.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date du 1er janvier 2015.

Obligatoire, l'Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans, sauf cas très particuliers), de les financer (programmation budgétaire) et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dépôt du dossier suspend pour les trois ans à venir le risque de sanctions pénales prévues par la loi de 2005 en cas de non-respect des obligations d'accessibilité (45 000 euros d'amende).

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015 en mairie et en préfecture. A partir du moment où il est accepté, le médecin disposera d'un délai de trois ans pour effectuer ses travaux selon l'échéancier proposé. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP.

Le document qui fait office d'Ad'Ap est l'**imprimé CERFA 13824*03,** qui sera téléchargeable (à compter de fin novembre, annonce le gouvernement) sur le site www.accessibilite.gouv.fr

Les demandes de dérogations se font dans l'Ad'Ap. Il faut donc, dans ce cas de figure aussi, déposer son dossier au plus tard le 27 septembre 2015, comme pour les autres cabinets.

Si vous partez à la retraite, vous n'êtes pas tenu de déposer un Ad'Ap. Il faudra seulement le signaler au préfet.

(Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-Ad-AP.html - 16 octobre 2014) ■

ERP 5ème catégorie

Les cabinets médicaux ou paramédicaux (au même titre que les commerce de proximité, mairies, certains hôtels...), relèvent de la 5ème catégorie.

Les cabinets médicaux ne sont plus classés en 5ème catégorie dès qu'ils accueillent plus de :

- 100 personnes, si ces cabinets médicaux n'assurent pas d'hébergement,
- 20 personnes si ces établissements de soins hébergent leurs patients.

Ces seuils ne s'appliquent pas aux cabinets médicaux situés dans un centre commercial. Toute l'info sur : www. accessibilite.gouv.fr

ERP 5ème catégorie : réalisez votre auto-diagnostic

Pour réaliser un premier diagnostic en ligne : http://diagnostic-accessibilite.fr/medical/

Billet d'humeur

La pommade ne se mange pas en salade !

Les médecins libéraux du RéPPOP : la nouvelle variable d'ajustement de l'ARS

Le RéPPOP Aquitaine, réseau pour la prévention et la prise en charge de l'obésité en pédiatrie, a été créé en 2006 sous l'impulsion des pédiatres libéraux et publics girondins, pour offrir aux jeunes patients obèses une prise en charge coordonnée associant médecin traitant, pédiatre, psychologue, diététicien, professionnels de l'activité physique adaptée et du médicosocial.
Cette prise en charge devant être gratuite, il a été prévu des prestations dérogatoires pour rémunérer les différents acteurs. Elles sont financées par la dotation que donne l'ARS à ce réseau de soins.
Les généralistes qui le souhaitent ont pu bénéficier d'une formation (non indemnisée) pour devenir médecin RéPPOP et prendre en charge les jeunes en surpoids provenant de leur patientèle ou adressés par la médecine scolaire, un confrère, l'hôpital...
La prestation dérogatoire accordée aux médecins du RéPPOP est de 60 euros pour la première consultation dite « d'inclusion » qui est très longue et s'accompagne d'un volumineux dossier à remplir. Les consultations suivantes reçoivent 20 euros de prestations dérogatoires. Tout le monde sait que cette pathologie complexe chronique demande une prise en charge extrêmement chronophage.

En cure d'amaigrissement budgétaire…

Après avoir porté les réseaux aux nues, les pouvoirs publics, depuis ces dernières années, ont changé diamétralement d'avis et ont décidé de les regrouper, de diminuer sensiblement leur dotation, voire de les supprimer.
Même si l'obésité de l'enfant a été choisie, en Aquitaine, par l'ARS, comme un axe prioritaire de sa politique de santé, le RéPPOP n'a pas échappé à cette cure d'amaigrissement budgétaire.
Et comme cette année encore l'allocation doit diminuer, l'ARS, par une lettre signée de son directeur général, propose au RéPPOP, comme solution à la baisse de sa dotation, de simplement supprimer les prestations dérogatoires aux médecins libéraux !

Les professionnels du RéPPOP ont bien compris le danger que représenterait cette mesure qui conduira à l'arrêt plus que probable de toute nouvelle inclusion.
Ils vont sans doute opter pour une autre solution : exclure les 14-18 ans pour lesquels l'efficacité de la prise en charge ne s'est pas statistiquement montrée probante, afin de permettre, avec les restrictions financières décidées, de continuer une prise en charge de qualité pour les moins de 14 ans. Une décision contrainte, fondée sur un raisonnement médical et non plus politique !

Et pour de la pommade…

Cet exemple du RéPPOP est malheureusement très significatif d'un état d'esprit qui se décline actuellement à toute la médecine.

Ce que propose le RéPPOP n'est pas autre chose qu'une prise en charge coordonnée pluridisciplinaire avec une dimension médicosociale et un zeste d'éducation thérapeutique. Ces idées venues du terrain pour accompagner nos patients chroniques, les pouvoirs publics se les sont attribuées et les érigent maintenant comme l'alpha et l'oméga de la médecine des maladies chroniques.

Et dans cette « nouvelle médecine », de réunions en commissions, le médecin traitant se voit qualifier « d'axe central », de « pivot », de « chef d'orchestre » et même de « clef de voute » de ce nouveau système ! L'emphase du qualificatif n'a d'égale que la faiblesse, voire l'absence totale de rémunération pour ces nouvelles tâches.

Alors jusqu'à quand allons-nous nous contenter de nous faire passer la pommade ? Une chose est sûre : c'est que la pommade ne se mange pas en salade !

Dr Jean-Luc Delabant

Aquitaine

Médecin Correspondant SAMU : un nouveau dispositif

Médecin Correspondant SAMU, une nouvelle activité pour les médecins généralistes des zones isolées à faible densité démographique : volontariat bien sûr !

Conformément à l'engagement n°9 du Pacte Territoire Santé de Marisol Touraine (voir journal n°56), l'ARS Aquitaine propose le recours à des Médecins Correspondants SAMU (MCS) sur des zones à plus de 30 minutes d'une structure d'urgence.
Le plan d'action régional prévoit la création de 45 postes de MCS : 18 en Dordogne, 5 en Gironde, 10 dans les Landes et 6 dans chacun des deux territoires des Pyrénées-Atlantiques.
Tout médecin peut devenir MCS, quel que soit son statut ou son mode d'exercice, libéral, salarié, médecin remplaçant, interne remplaçant.
Le MCS peut également être médecin sapeur-pompier.
Il conserve à titre principal son mode d'exercice habituel.

La fonction fait l'objet d'un contrat entre le médecin, l'établissement siège du SAMU et l'ARS.

L'intervention du MCS est systématiquement régulée et déclenchée par le SAMU.

Le MCS reçoit le matériel, les consommables et les médicaments nécessaires à sa fonction. Cette trousse d'urgence sera régulièrement renouvelée et maintenue par l'établissement siège du SAMU.

Le MCS s'engage à suivre une formation initiale de 4 jours, puis une formation continue de 2 jours par an (12 C d'indemnisation par demi-journée).

Le MCS participe à une mission de service public et sa responsabilité est couverte par l'assurance de l'établissement siège du SAMU.

Il reçoit une indemnisation forfaitaire de 260 € à chaque intervention régulée par le SAMU. Une évaluation de ce dispositif est prévue annuellement.

La liste des communes concernées par l'intervention par un MCS est consultable sur le site de l'URPS-ML Aquitaine ■

Dr Dany Guérin

L'URPS-ML Aquitaine s'était interrogée sur la formation, l'équipement, les assurances et la rémunération. Dans le cahier des charges, l'ARS a répondu sans ambiguïté. En ce qui concerne la rémunération, l'URPS-ML Aquitaine a demandé à ce qu'il y ait une majoration de cette indemnisation quand l'effection se fait en nuit profonde.
Il a été répondu que cette possibilité serait étudiée au moment de l'évaluation du processus, c'est-à-dire à un an : à suivre…

La nouvelle Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Après une première mandature de 4 ans, la CRSA d'Aquitaine a été renouvelée et installée, le 4 septembre. Les médecins libéraux y sont représentés.

Cette instance de concertation concourt, par ses avis, à la politique régionale de la santé. Elle se compose de 96 membres avec voix délibérative, répartis dans 8 collèges permettant la représentation de tous ceux qui travaillent autour de la santé.

Bertrand Garros, nouveau président de la CRSA

Bertrand Garros, personnalité qualifiée, a été élu nouveau président de la CRSA. Il succède au Pr Patrick Henry. Expert-démographe spécialisé en santé publique, Bertrand Garros a travaillé dans la recherche à l'INSERM (Institut national de santé et de la recherche médicale) en matière d'évaluation de l'état de santé, des systèmes de soins et de prévention, puis dans l'observation de la santé, notamment au sein de l'Observatoire régional de la santé d'Aquitaine (ORSA) dont il a été le directeur et enfin au sein d'organismes de protection sociale complémentaire. Il a également été membre du Haut comité de la santé publique (HCSP) et Président de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).
Quand il était directeur de l'ORSA, Bertrand Garros avait mis en place un partenariat avec l'Union Régionale des médecins Libéraux d'Aquitaine et depuis l'origine, il a toujours participé à la Journée des réseaux de santé que l'Union organise chaque année.

Premières réunions…

Des élections ont permis de constituer les différentes commissions de la CRSA qui ont élu leur président :
- le 30 septembre, commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé : présidente Mme Ginette Poupard.
- le 3 octobre, commission spécialisée d'organisation des soins : président Pr Dominique Dallay et vice-président Dr Olivier Jourdain, élu de l'URPS ML Aquitaine.
- le 6 octobre, commission spécialisée prise en charge et accompagnement médico-sociaux : président M. Yvon Le Yondre.
- le 30 octobre, commission spécialisée de prévention : président M. Jean-Louis Reynal.

Les médecins libéraux représentés par l'URPS ML d'Aquitaine

Le Dr Dany Guérin, présidente de l'URPS ML Aquitaine, représente les médecins libéraux dans la commission spécialisée d'organisation des soins et dans la commission spécialisée prise en charge et accompagnement médico-sociaux.

Le Dr Philippe Arramon-Tucco, vice-président, est son suppléant.

Évènement

Bordeaux : des paroles et des ac aux 3èmes Rencontres e-santé !

De très nombreux confrères de toutes les régions de France ont testé la faisabilité des à Bordeaux, à l'occasion des 3èmes Rencontres e-santé organisées par l'URPS Médecins Libéra

tes,

URPS Médecins Libéraux AQUITAINE

e-santé 3èmes RENCONTRES 2014

RÉGION AQUITAINE

solutions e-santé en présence des tutelles de politiques et d'industriels, le 15 novembre, aux d'Aquitaine. Petit retour en images…

Zoom

C'était déjà demain… aux 3èmes Rencontres e-santé Bordeaux !

Discussions le matin et démonstrations en situation réelle, l'après-midi : les congressistes ont salué les échanges concrets, interactifs et fort instructifs de cette 3ème édition.

Organisées par l'URPS ML Aquitaine avec le soutien de la Région Aquitaine, les 3èmes Rencontres e-santé de Bordeaux, le 15 novembre à la cité mondiale, ont réuni 180 participants : des médecins libéraux venus s'informer des dernières avancées en matière de télémédecine et d'outils connectés, et des membres ou élus des URPS médecins libéraux d'Aquitaine, de Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Alsace, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Nord-Pas de Calais et Pays de la Loire.
Personnalités et représentants du monde de la santé, associations fidèles de patients - AMOC et Coderpa –, industriels, promoteurs et techniciens de la e-santé.., ont également nourri les travaux de la journée ouverts par le Dr Dany Guérin, présidente de l'URPS ML Aquitaine et animés par le Dr Jean-Luc Delabant, Président du comité d'organisation des Rencontres et secrétaire adjoint de l'URPS MLA.

Pragmatique et concret

Les débats du matin ont été particulièrement concrets autour de l'évaluation des outils Globule, IDIAS, CEPPIA, d'une démonstration de création de DMP et de témoignages sur de nouvelles pratiques menées en France par les libéraux « qui ont plein d'idées, mais qu'attend l'Etat pour nous entendre ? ».
La table ronde « Modèle économique de la e-santé : quelles nouvelles cotations ? » a mis en évidence les limites du fonctionnement actuel. Les discussions ont rapidement pris un tour politique : quid de la pérennité de ces expérimentations fort coûteuses ? Et quid de la rémunération des acteurs de santé : compétence, temps passé, valeur ajoutée ? Comment garder la main face aux concurrences européennes et la puissance de « big tech » mondiaux (Google, Amazon, Apple, Sony…) sur le marché du e-commerce (e-santé) qui explose ?
« Gain de temps pour les professionnels, gain de temps pour le patient, gain en terme de qualité des soins, intérêt ++ pour les zones en manque de médecins et gain pour la sécu, puisqu'il n'y a pas de nomenclature pour ces actes numériques : c'est tout bon ! », grimace le Dr Perrein, le président de la commission e-santé de l'Union. « On a montré les limites du fonctionnement actuel, intenable », ajoute le Dr Delabant. « Plus personne ne veut d'expérimentations, mais des modèles pérennes et des financements ».
A la tribune, pour en débattre : Michel Laforcade, directeur de l'Agence Régionale de santé Aquitaine ; Solange Menival, vice-présidente du Conseil Régional d'Aquitaine en charge de la santé ; Bertrand Garros, président de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Aquitaine ; le Dr Jacques Lucas, vice-président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, délégué général aux systèmes d'information en santé ; le Dr Patrick Gasser, de l'URPS ML Pays de la Loire ; Jérôme Leleu, président d'Interaction Healthcare et Alexis Labbé, Emaging Technology.

Inter-opérabilité et… confraternité

L'après-midi, instructif et confraternel, fut pragmatique. Des scenrarii d'un « parcours patient presque 100 % numérique » ont été joués par des médecins libéraux aquitains à partir de cas concrets et des outils présentés le matin ou qui entrent peu à peu dans la pratique quotidienne.

Acteurs d'un jour : les Dr Philippe Faroudja-Deveaux, médecin généraliste, Joël Ohayon, cardiologue, Marc Sapène, pneumologue, Corinne Dupin-Capeyron, dermatologue, Philippe Arramon-Tucoo, radiologue, Isabelle Baudouin, infirmière.
Un vrai faux malade à domicile a pu bénéficier de la meilleure prise en charge libérale, grâce aux téléphone, smartphone, tablette, ordinateur, internet, logiciels, messagerie partagée, télétransmission, télé-expertise, outils de e-santé, e-diagnostic, e-prévention… « Beaucoup de confrères avaient l'air convaincu et sont allés, nombreux, voir les entreprises à la sortie. C'était une première mondiale à Bordeaux, tout a fonctionné à merveille ! », rapporte le Dr Jean Bernard Perrein.

Chantal Renaux

Les Landes, « Territoire de soins numériques »

Cinq projets ont été retenus, le 16 septembre, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire de soins numériques ».

Ce programme a pour objectif de « moderniser le système de soins en expérimentant, dans certaines zones pilotes, les services et les technologies les plus innovants en matière d'e-santé ».
Parmi eux, le projet landais « XL ENS (phonétiquement Excellence) Landes espace numérique de santé » (10 millions d'euros) « qui trouvera des applications concrètes dès 2015 et se déclinera jusqu'en début 2017 ».
Le projet landais vise à réduire les inégalités d'accès aux soins et les délais de prise en charge au nord et à l'est du département, zone rurale à faible densité (225 859 habitants), qui doit faire face au vieillissement de la population et des médecins, à l'éloignement géographique et au développement des maladies chroniques (notamment maladies cardio-vasculaires et diabète).
Le projet a été retenu « car une bonne dynamique partenariale a déjà permis aux acteurs locaux de développer des solutions innovantes », explique l'ARS Aquitaine dans un communiqué.

(Source ARS Aquitaine).

Pratique médicale

MEP : mieux identifier les médecins à expertise particulière

Un point sur les travaux en cours de la commission MEP de la Commission Paritaire Nationale (CPN).

Le qualificatif MEP qui signifiait autrefois « Médecin à Exercice Particulier » est caduque depuis la convention. L'acronyme est resté et désormais, il signifie « Médecin pratiquant une expertise particulière ».
Il s'agit donc de tout médecin, généraliste ou spécialiste, qui propose à sa patientèle, au-delà de la compétence de sa spécialité, une expertise particulière. Celle-ci peut s'exercer partiellement ou à titre exclusif.
Comme prévu lors de la dernière convention, CNAM et syndicats représentatifs ont créé un groupe de travail « MEP » pour aborder en premier lieu le problème de l'identification des expertises particulières en vue d'obtenir un identifiant spécifique avec un code à 2 chiffres accolé au 01 d'omnipraticien, permettant de repérer l'expertise particulière.
Pour cela, il fallait avoir recensé les différentes expertises particulières reconnues par l'Ordre National des Médecins.
Rappelons que pour les médecins généralistes ne bénéficiant pas de la qualification de spécialiste en médecine générale, il est extrêmement difficile de se situer dans la convention.
Ce groupe souligne le problème des expertises particulières qui n'ont rien de commun entre elles. En effet, quel rapport entre un médecin vasculaire qui ne fait quasiment que des écho-dopplers et un homéopathe qui voit des pathologies variées et qui offre, avec en plus ou à la place d'une thérapeutique classique, des remèdes homéopathiques ?

Quelques chiffres communiqués par le Conseil National de l'Ordre des Médecins en avril 2014

Il y a 90 630 médecins généralistes en activité régulière en 2014 contre 96 930 en 2007. Il y en aura 86 203 en projection en 2020.
La médecine générale est la spécialité dont les effectifs baissent le plus vite.
L'Ordre, en se fondant sur les déclarations de compétences validées et reconnues par ce dernier, dénombre un pourcentage de 25,4 % des médecins généralistes exerçant une discipline complémentaire.
Sur d'autres critères, la CNAM déclare seulement environ 12 % des médecins généralistes comme MEP.

La commission travaille aussi à déterminer le volume et le type d'expertise à partir d'analyses de l'activité et des prescriptions

Comment quantifier la part d'activité dédiée à l'expertise particulière par rapport à l'activité globale ? Ou placer le curseur ?
L'URPS-ML Franche-Comté a étudié cette question et à fait le constat suivant : il est facile pour les expertises particulières possédant un codage d'actes par CCAM de quantifier l'activité, mais cela ne représente pratiquement que deux expertises, les médecins vasculaires et les échotomographistes.
Pour tous les autres, il n'existe pas de cotation particulière et l'étude de leurs prescriptions ne permet pas de faire ressortir le volume de leur activité spécifique.
Il en découle une grande hétérogénéité des pratiques et de leur volume au sein d'une population déclarant pratiquer la même expertise.
On rappelle que toutes ces expertises ne peuvent être mises en avant par le praticien que si elles sont validées par un diplôme reconnu par l'Ordre et que la dénomination autorisée peut être différente entre l'annuaire téléphonique, la plaque et l'ordonnance ■

La commission MEP de l'URPS ML Aquitaine

Disciplines complémentaires

- Acupuncteurs
- Addictologues
- Algologues
- Allergologues
- Auriculothérapeutes
- Autres MEP
- Diabéto-nutrition
- Echotomographie
- Gériatrie
- Homéopathes
- Médecine aéronautique et aérospatiale
- Médecine d'urgence
- Médecine légale
- Médecine subaquatique
- Médecins du sport en exercice exclusif
- Médecins ostéopathes
- Médecins vasculaires
- Phoniatres
- Réparation du dommage corporel
- Sexologues
- Soins palliatifs
- SOS Médecins
- Tabacologues
- Thermalisme

Liste non exhaustive d'expertise particulière validée par l'Ordre des médecins

Communication entre psychiatres et généralistes : un vrai problème…

La Commission « Santé Mentale » de l'Union s'est emparée du sujet et a tenté d'y apporter une solution.

Force est de constater que dans la plupart des cas, il y a défaut de communication entre médecins traitants et psychiatres, au détriment des patients.

Si pour la grande majorité des spécialités, cet échange confraternel est relativement simple et fait l'objet d'une correspondance, il n'en va pas toujours de même pour la psychiatrie.

Une fiche de liaison

Afin de tenter d'améliorer les choses, la Commission « Santé Mentale » de l'Union, composée de médecins spécialistes en médecine générale et en psychiatrie, a décidé d'élaborer une lettre d'adressage simplifiée tenant compte des recommandations de la HAS.

Cet aller-retour épistolaire résume les paramètres pertinents concernant le patient, tant du point de vue du médecin généraliste à l'aller que de celui du psychiatre au retour.
« Difficile d'améliorer la relation médecin généraliste-psychiatre », « Défaut de communication », « Défaut de partage d'information », « Refus de l'un ou de l'autre » : tels étaient les blocages préexistants à l'étude de la commission.

L'expérimentation de cette fiche de liaison sur deux territoires en Aquitaine a permis de constater que cet outil pertinent pouvait lever ces blocages dans la plupart des cas.

La Commission compte sur vous pour l'utiliser et la promouvoir auprès de vos confrères et correspondants au profit de vos patients ■

La commission Santé Mentale de l'URPS ML Aquitaine

Encartée dans ce journal, cette fiche est également téléchargeable sur le site de l'URPS-ML Aquitaine www.urpsmla.org

Enquête

Étude démographique des cabinets médicaux pluridisciplinaires

À vos boîtes aux lettres !

Tous les médecins généralistes d'Aquitaine vont recevoir, au mois de janvier 2015, une enquête ayant pour objectif d'analyser la structuration et la coordination des soins primaires en Aquitaine.
8 jeunes installés sur 10 privilégient l'exercice regroupé. A ce jour, seules les maisons de santé pluridisciplinaires sont répertoriées.

Pourtant, beaucoup d'entre vous ont développé des modes de coopération entre professionnels de santé sans être reconnus comme maisons de santé pluridisciplinaires ou pôles de santé. Ils ne pourront donc pas prétendre aux nouveaux modes de rémunération, si ceux-ci se généralisent.

Cette enquête a pour but de recenser ces pôles et maisons de santé « Canada dry » ce qui leur permettra demain de bénéficier des mêmes avantages.
Pour cela, il est nécessaire de répondre massivement à cette enquête, afin qu'elle soit représentative.

Dr Jean-Philippe Sanchez,
Président de la commission
Exercice coopératif en médecine libérale

FMC

Dépistage Autisme : des soirées de sensibilisation

L'autisme s'inscrit dans les priorités nationales et les médecins libéraux sont en première en ligne dans le dépistage précoce et l'orientation de ces enfants vers les structures appropriées.

L'URPS ML Aquitaine, chargée de promouvoir cette action de sensibilisation, va proposer, par le biais des organismes de FMC en 2015, des soirées pour les médecins (généralistes et pédiatres) avec le concours pédagogique des experts du Centre de Ressource Autisme (CRA).

Les structures locales de FMC souhaitant participer à cette action en organisant des réunions dans leur secteur, trouveront toutes les informations auprès de l'URPS ML Aquitaine.

Dr Dominique Discazeaux

Zoom

L'Union, partenaire de la campagne Aquitaine « AVC, AGISSEZ ! »

Cette année encore, l'URPS Médecins libéraux d'Aquitaine s'est montrée un partenaire actif de l'ARS pendant la semaine consacrée à la prévention des AVC, fin octobre.

Du 28 au 31 octobre et à l'occasion de la journée mondiale de l'accident vasculaire cérébral (AVC), le 29, l'ARS Aquitaine avec le soutien actif de l'Union, a organisé plusieurs manifestations dans la région pour sensibiliser les patients et les professionnels de santé à ce fléau qui touche un citoyen toutes les heures, en Aquitaine.

La campagne de communication 2014 a repris le message essentiel des années précédentes : « AVC : composez le 15 ! ». Il s'agissait d'indiquer à la population les signes cliniques évocateurs d'AVC et de lui donner le bon reflexe d'appeler immédiatement le 15 devant toute apparition d'un de ces signes. L'objectif étant de raccourcir le plus possible le délai entre les premiers symptômes et la prise en charge du patient dans une unité neurovasculaire (maintenant présente dans chaque territoire de notre région), afin de pouvoir éventuellement lui proposer une fibrinolyse, qui doit, pour être efficace, intervenir avant la cinquième heure.

A l'initiative de l'URPS ML Aquitaine, le comité de pilotage de la campagne de communication 2014 a également souhaité insister sur l'importance de la prévention, avec un second message : « AVC, AGISSEZ ! ». L'hypertension artérielle, en cause dans 80% des AVC, doit être dépistée plus précocement et nécessite une bonne observance des traitements.

Les troubles du rythme cardiaque sont retenus dans 20 % des cas. Il a donc été recommandé à tous les publics de consulter régulièrement leur médecin généraliste afin de faire contrôler pouls et tension artérielle.

La campagne 2014 a officiellement été lancée dans les salons de la mairie de Bordeaux : de grands sportifs se sont prêtés au jeu de la prise de tension, devant la presse, et une soirée-débat a eu lieu le 29 octobre, à l'athénée municipal, avec la participation de médecins et de représentants d'associations de patients et de victimes d'AVC ■

Dr Jean-Luc Delabant

Dépistage du cancer du colon

2015 : le test nouveau arrive !

À remettre sans modération.

Ce nouveau test immunologique va remplacer le test Hémoccult® actuel.
Plus facile à réaliser, plus sensible, il permettra un dépistage plus efficace.
Parlez-en à vos patients !

La commission Cancer
de l'URPS ML Aquitaine

Vous cherchez un remplaçant ?
Vous cherchez un successeur ?

Misez sur rempla-aquitaine.org !

www.rempla-aquitaine.org est un service offert par l'URPS des Médecins Libéraux d'Aquitaine.

C'est un site internet innovant et performant de mise en relation de médecins installés avec des médecins remplaçants, collaborateurs, successeurs, destiné à toutes les spécialités libérales.
L'outil proposé n'est pas un énième système d'annonce sur Internet mais un vrai système de mise en relation prenant en compte votre profil et vos critères de recherches...
Ce service sera accessible dès début janvier à tous les médecins installés et remplaçants.
Il est possible de réaliser des recherches extra-régionales et de disposer d'une cartographie interactive.
Le site permet également de réaliser un contrat de remplacement et de déposer une annonce de recherche de collaborateur ou de successeur.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site www.rempla-aquitaine.org

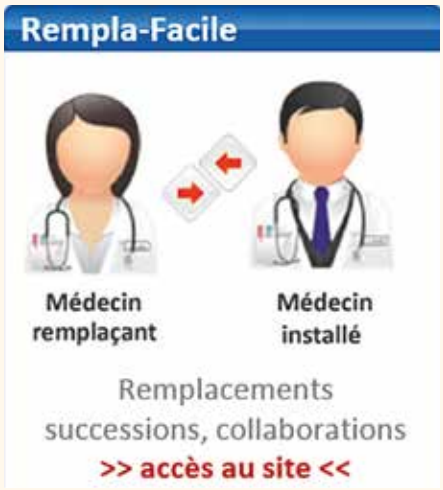

Agenda

13 mars 2015 à Mérignac

Entrée libre et gratuite

La Journée des professionnels de santé et des associations de patients

La journée s'articulera autour de 4 ateliers simultanés (de 9h30 à 10h45 et de 14h15 à 15h30) :

- **Atelier 1 -** « Les Contrats Locaux de Santé » : Dr Nicolas Brugère, Bertrand Garros, Dr Kamel Hamtat, Dr Joël Ohayon (intervenants)
- **Atelier 2 -** « Délégations de tâches/Délégations de compétences » : François Berger, Dr Jean-Philippe Sanchez, Dr Catherine Guillet (intervenants)
- **Atelier 3 -** « Handicaps et accessibilité aux lieux de soins » : Dr Xavier Etchecopar, Jean-Marc Dauba, Dr Jean-Bernard Perrein, Dr Florence Bourguignon (intervenants)
- **Atelier 4 -** « Bien vieillir » : Dr Thalie Traissac, un représentant de l'AMOC, Dr Jean-Luc Hervouet, Jacqueline Guionie.

Deux plénières :

- **De 11h30 à 12h45 :** « La place des professionnels de santé et des patients dans la politique régionale de santé », avec Nicolas Portolan (présenti), Ginette Poupard, Bertrand Garros et Dr Joël Ohayon.
- **De 16h45 et 18h00 :** « Tiers payant » avec Dr Frédéric Cordet, Ginette Poupard, Bernard Capdeville, Jérôme Pascaud (présenti) et Jacques Lamarque (présenti), Dr Jacques Faucher et Dr Joël Ohayon.

Un espace d'exposition organisé en stands permettra les échanges, tout au long de la journée.

Participation aux ateliers sur inscription à adresser avant le 27 février 2015
- Par mail : aquitaine@urpsmla.org
- Par fax : 05.56.56.57.19
- Par courrier : URPS ML Aquitaine - 105 rue Belleville - CS 71241 - 33074 Bordeaux cedex

De vous à nous

Au revoir

Le Dr Bernard Fongaufier, médecin généraliste à Libourne, élu de l'URPS ML Aquitaine depuis 2011, prend sa retraite de médecin libéral.

Nouvel élu

Le Dr Christian Navez, médecin généraliste MEP, maître de stage, installé à Ste Colombe de Lauzun (47), rejoint l'URPS ML Aquitaine en remplacement du Dr Bernard Fongaufier.

L'ASEPT Gironde

L'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires en Gironde œuvre à la prévention santé des seniors.
Elle organise des conférences Soyez acteurs de votre santé et des ateliers Bien vieillir, Nutrition Santé Seniors, Form'équilibre, Mémoire, sous forme de cycles de 7 à 12 séances.
L'atelier Form'équilibre, renforcement musculaire et prévention des chutes, requiert un certificat médical.
Tél. 05 56 01 97 01
E-mail : contact@asept-gironde.fr
Site : www.asept-gironde.fr

Virus Ebola

Un patient suspect est défini comme toute personne présentant, dans un délai de 21 jours après son retour de la zone à risque, une fièvre mesurée supérieure ou égale à 38° C.
Rappel : le médecin ne doit pas se déplacer au domicile d'un cas suspect mais appeler le 15.
Au 24 novembre, L'INVS définissait la zone à risque dans les pays suivants : Sierra Leone, Guinée Conakry, Libéria, et le district de Bamako (Mali).
Le Nigeria et la république démocratique du Congo ne faisaient plus partie de la zone à risque à cette date.
www.invs.sante.fr et
www.ebola.sante.gouv.fr

Journal trimestriel édité par l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux Aquitaine - Décembre 2014 -
ISSN 16378989 - Dépôt Légal : 163 789 89
105 rue Belleville - CS 71241 - 33074 Bordeaux cedex
Tél. 05 56 56 57 10 - Fax : 05 56 56 57 19
Web : www.urpsmla.org
Courriel : aquitaine@urpsmla.org
Responsable de la publication : Dany GUÉRIN, Présidente de l'URPS - ML Aquitaine
Comité de rédaction : Jean-Luc DELABANT - Dominique DISCAZEAUX Dany GUÉRIN - Bruno SARDA - Bruno SABOURET Chantal RENAUX
Ont participé à la rédaction du Journal : Véronique CHRIGUI - Frédéric CORDET Jean-Luc DELABANT - Dominique DISCAZEAUX Jean-Luc HERVOUET - Dany GUÉRIN Laetitia PUBERT - Chantal RENAUX Jean-Philippe SANCHEZ
Coordination : Véronique CHRIGUI-GUIONNET
Dessins : Philippe TASTET
Photographies : Jean-Christophe DUDREUIL Chantal RENAUX
Design graphique : www.junglecactus.fr
Imprimeur : Graphits, Bègles

Vendredi 13 mars 2015 - 9h00/18h15

Maison des Associations
Mérignac (33)

Entrée libre et gratuite

11ÈME JOURNÉE DES **PROFESSIONNELS** DE **SANTÉ** ET DES **ASSOCIATIONS** DE **PATIENTS** EN **AQUITAINE**

ORGANISÉE PAR

URPS Médecins Libéraux Aquitaine

EN PARTENARIAT AVEC

Association des Malades et Opérés Cardiaques amoc

ars Agence Régionale de Santé Aquitaine

ESPACE BIOÉTHIQUE AQUITAIN

leCISS